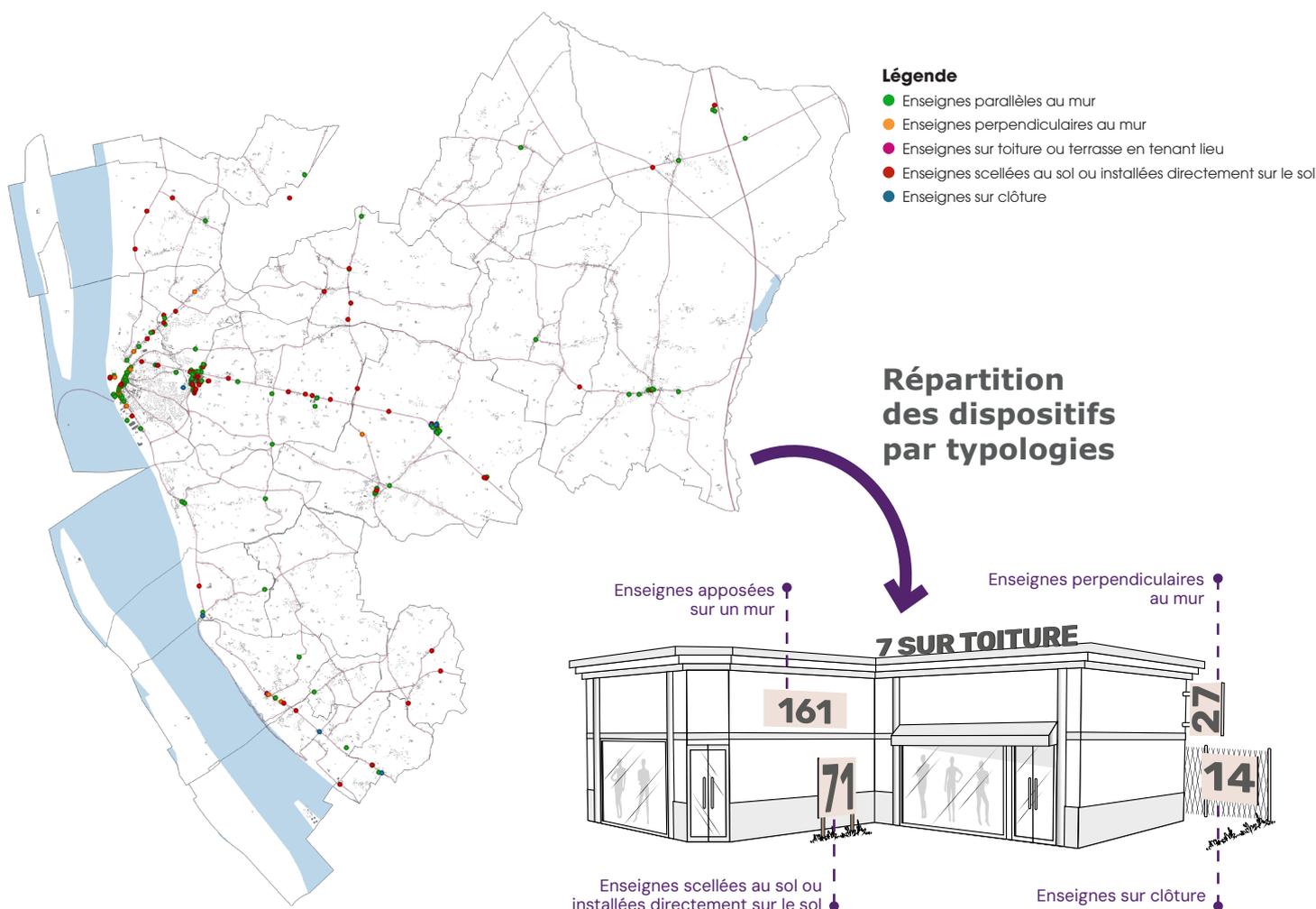


Élabore son Règlement Local de Publicité intercommunal [RLPi]

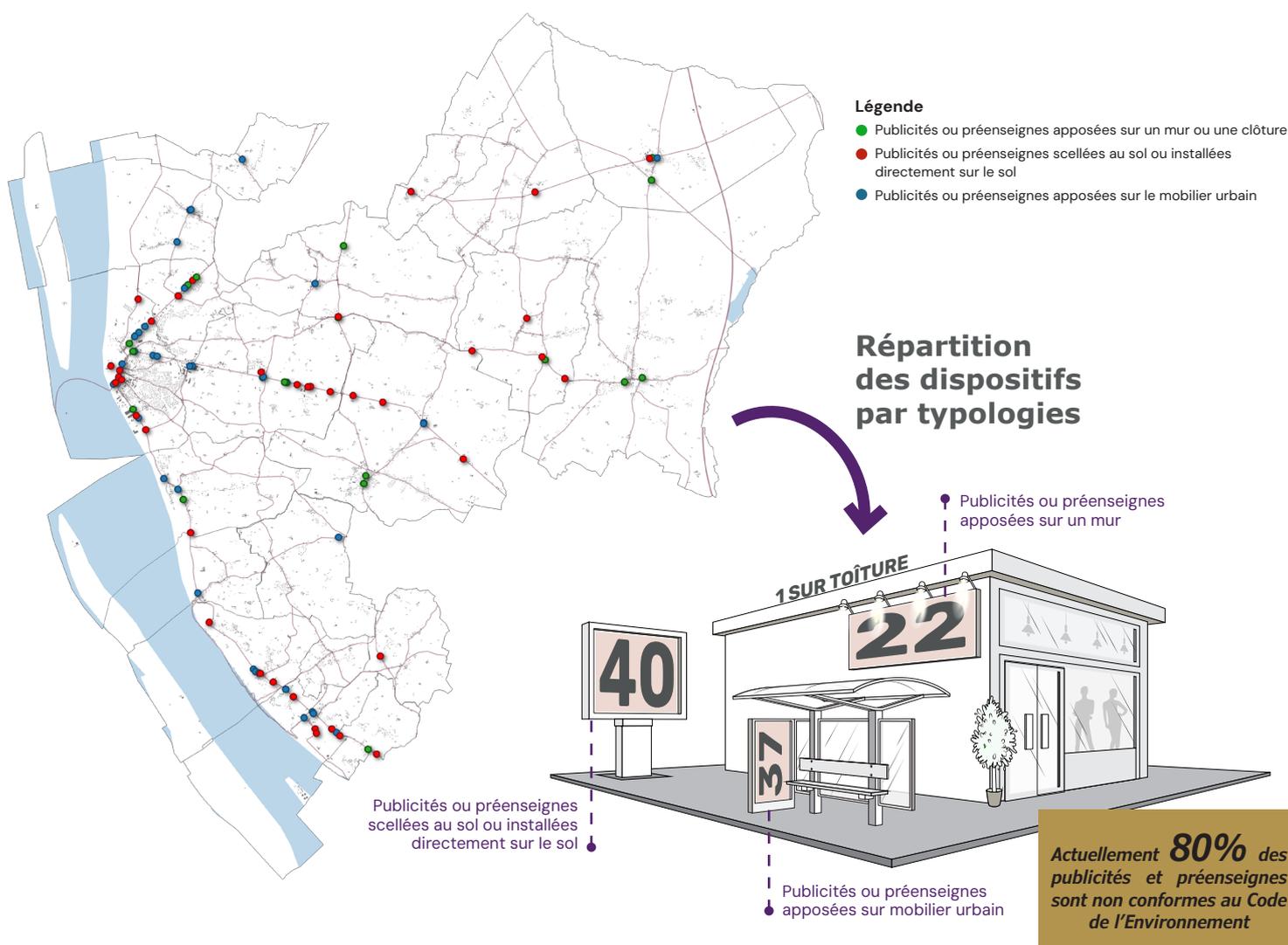
ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC

280 enseignes recensées sur le territoire



près de 100 publicités et préenseignes recensées sur le territoire



QUELLES SONT LES ORIENTATIONS DU RLPi ?

- 1 Questionner la place de la publicité dans certains secteurs patrimoniaux du territoire ;
- 2 Adapter la densité des publicités en accord avec la réalité du territoire pour une meilleure intégration de ces dispositifs ;
- 3 Réglementer localement les supports lumineux y compris ceux installés en vitrine ;
- 4 Limiter, voir interdire, l'utilisation de certaines enseignes pour des installations moins impactantes en termes d'intégration paysagère ;
- 5 Maintenir, voir renforcer, la qualité des enseignes en façade principalement en coeur de ville ;
- 6 Réduire l'impact des enseignes scellées / installées sur le sol, y compris les supports de faible format ;
- 7 Encadrer les enseignes sur clôture pour maîtriser leur implantation ;
- 8 Renforcer les règles concernant les enseignes temporaires.